

## COMMUNE DE SAINT SEVERIN - 16390

### PROCÈS-VERBAL

### Réunion du conseil municipal du 05 AVRIL 2023

L'AN **DEUX MILLE VINGT TROIS**, LE **CINQ DU MOIS D'AVRIL** à **19 H 00**, le **Conseil Municipal de SAINT-SEVERIN** s'est réuni à la salle des fêtes, sous la présidence de **Monsieur Patrick GALLÈS, Maire**

**Étaient présents** : Mesdames, Messieurs GALLÈS Patrick, DÉPAGE Sébastien, MERCIER Bruno, PLANTIVERT Marie-Edith, BAGOUET Serge, BENOIT Patrick, DARES Benjamin, GENDRON Teddy, MOISAN Marie-Claude, PLANET Christophe, SIMONET Anne-Marie, SOCHARD Amandine.

**Absents excusés** : Mesdames FOURRÉ-GALLURET Karine, NICOLAS Marine et messieurs LAGROT Philippe,

**A été désignée secrétaire de séance** : Monsieur Patrick BENOIT

**Date de convocation** : **31 MARS 2023**

**Nombre total de conseillers** : **15**

**Nombre de membres présents** : **11**

**Pouvoir** : Madame FOURRÉ-GALLURET Karine a donné pouvoir à madame SOCHARD Amandine et madame NICOLAS Marine a donné pouvoir à monsieur MERCIER Bruno.

**Majorité absolue** : **7**

#### **ORDRE DU JOUR :**

Validation du procès-verbal du 08 Mars 2023

Délibérations à prendre :

Affectation du résultat 2022 de la commune et des budgets annexes

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023

Vote des budgets primitifs 2023 communal, assainissement et transport

Dédommagent dans le cadre d'un stage

Questions diverses

#### **Validation du procès-verbal de réunion du 8 mars 2023**

Aucune remarque n'étant formulée, le Conseil Municipal valide le procès-verbal de réunion de Conseil du 08 Mars 2023.

Pour information :

- l'ouverture de la Guinguette est prévue fin avril

- suite au départ de madame Chevaller, chirurgien-dentiste au pôle médical, un chirurgien-dentiste, salarié du Département s'installera début septembre. un salarié

Une convention pour la mise à disposition des locaux du cabinet dentaire sera signée entre le Département de la Charente et la commune.

La commune devra prendre à sa charge l'électricité et l'eau.

Arrivée de Monsieur Teddy GENDRON à 19 h 20.

## AFFECTATION DU RÉSULTAT DU BUDGET ANNEXE TRANSPORT 2022

Le Conseil Municipal sous la présidence de M. le Maire, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2022, dont les résultats, conformes au compte de gestion se présentent comme suit :

	<u>Section de fonctionnement</u>	
Résultat de l'exercice 2022		- 1 363.36 €
Résultats antérieurs reportés		+9 158.90 €
Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2022 :		7 795.54 €

	<u>Section d'investissement</u>	
Solde d'exécution cumulé		13284.43 €
Besoin de financement		0.00 €

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'affecter au budget annexe transport 2023, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 de la façon suivante :**

- ✓ Solde d'exécution de la section d'investissement reporté en votant R001 « excédent d'investissement reporté », la somme de 13 284.43 €
- ✓ Excédent de fonctionnement est porté sur la ligne budgétaire R002 « résultat d'exploitation reporté-excédent » la somme de 7 795.54 €

## AFFECTATION DU RÉSULTAT DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2022

Le Conseil Municipal sous la présidence de M. le Maire, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2022, dont les résultats, conformes au compte de gestion se présentent comme suit :

	<u>Section de fonctionnement</u>	
Résultat de l'exercice 2022		11 023.36 €
Résultats antérieurs reportés		57 184.67€
Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2022 :		68 208.03 €

	<u>Section d'investissement</u>	
Solde d'exécution cumulé		57 421.28 €
Restes à réaliser dépenses :		- 3 100.00 €
Solde d'exécution reporté		57 421.28 €

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'affecter au budget annexe assainissement 2023, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 de la façon suivante :**

- ✓ Solde d'exécution de la section d'investissement reporté en votant au R001 « excédent d'investissement reporté », la somme de 57 421.28 €
- ✓ Solde d'exécution de la section de fonctionnement porté sur la ligne budgétaire R002 « excédent de fonctionnement reporté » soit 68 208.03 €

## AFFECTATION DU RÉSULTAT DU BUDGET COMMUNAL 2022

Le Conseil Municipal sous la présidence de M. le Maire, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2022, dont les résultats, conformes au compte de gestion se présentent comme suit :

### Section de fonctionnement

Résultat de l'exercice 2022	198 304.76 €
Résultats antérieurs reportés	269 849.28 €

Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2022 :	468 154.04 €
---	--------------

### Section d'investissement

Solde d'exécution cumulé	- 69 349.02 €
Reste à réaliser dépenses	645.00 €
Besoin de financement	169 994.02 €

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'affecter au budget communal 2023, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 de la commune de la façon suivante :**

- ✓ Solde d'exécution de la section d'investissement reporté au R001 « Déficit d'investissement reporté » la somme de **69 349.02 €**
- ✓ Affectation en réserves **R1068** en investissement la somme de : **169 994.02 €**
- ✓ Le surplus est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire **002** « excédent de fonctionnement reporté » soit **298 160.02 €**

## VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2023

Monsieur le Maire rappelle :

Depuis 2020, le taux de TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

A compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI

**Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents,**

- **DÉCIDE** de maintenir les taux d'imposition en 2023 par rapport à 2022
- **FIXE** pour 2023, les taux des taxes locales comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	43.78 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	34.91 %
- Taxe d'habitation (TH)	7.37 %

## VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE TRANSPORT 2023

Le Maire présente le projet de budget annexe transport 2023, qui se décompose comme suit :

### FONCTIONNEMENT DEPENSES :

011 Charges à caractère général	10 880.00
022 Dépenses imprévues	799.54
042 Dotations aux amortissements	5 116.00
<b>Total</b>	<b>16 795.54</b>

FONCTIONNEMENT RECETTES :

002 Excédent d'exploitation reporté	7 795.54
70 Ventes de produits, prestations de services.	1 000.00
74 Subventions d'exploitation	8 000.00
<b>Total</b>	<b>16 795.54</b>

INVESTISSEMENT DEPENSES :

21 Matériel de transport	18 400.43
<b>Total</b>	<b>18 400.43</b>

INVESTISSEMENT RECETTES :

001 Solde d'exécution	13 284.43
040 opération d'ordre matériel amortissements	5 116.00
<b>Total</b>	<b>18 400.43</b>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, vote le budget proposé par Monsieur le Maire

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE ASSAINISSEMENT 2023**

Le Maire présente le projet de budget annexe assainissement 2023, qui se décompose comme suit

FONCTIONNEMENT DEPENSES :

011 Charges à caractère général	79 100.00
014 Atténuations des produits	3 000.00
022 Dépenses imprévues	6 904.34
042 amortissements	29 095.36
65 Autres charges de gestion courantes	7 500.00
67 Charges exceptionnelles	3 000.00
68 Dotations aux amortissements et aux provisions	6 800.00
<b>Total</b>	<b>135 399.70</b>

FONCTIONNEMENT RECETTES :

002 Excédents antérieurs reportés	68 208.03
042 opération d'ordre subvention	12 689.00
70 Ventes de produits fabriqués prestations de services...	51 000.00
74 Subventions d'exploitations	3 502.67
<b>Total</b>	<b>135 399.70</b>

INVESTISSEMENT DEPENSES :

020 Dépenses imprévues	4 827.64
040 opérations d'ordre subventions	12 689.00
21 Immobilisations corporelles	69 000.00
<b>Total</b>	<b>86 516.64</b>

INVESTISSEMENT RECETTES :

001 Solde d'exécution reporté	57 421.28
040 opérations d'ordre amortissements	29 095.36
<b>Total</b>	<b>86 516.64</b>

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, vote le budget proposé par Monsieur le Maire.**

*Arrivée de Monsieur Benjamin DARÈS à 20 H 00.*

**VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2023**

Le Maire présente le projet de budget 2023, qui se décompose comme suit :

FONCTIONNEMENT DEPENSES :

011 Charges à caractère général	388 119.11
012 Charges de personnel	322 380.00
014 Atténuations des produits	2 000.00
023 Virement à la section d'investissement	207 439.00
042 Dotations aux amortissements	1 141.89
65 Autres charges de gestion courante	129 000.00
66 Charges financières	2 824.00
67 Charges exceptionnelles	500.00
<b>Total</b>	<b>1 053 404.00</b>

FONCTIONNEMENT RECETTES :

002 Excédents antérieurs reportés	298 160.02
70 Produits des services des domaines, ventes	31 400.00
73 Impôts et taxes	409 925.00
74 Dotations, subventions et Participations	243 658.00
75 Autres produits de gestion courante	70 250.00
76 Produits financiers	10.98
<b>Total</b>	<b>1 053 404.00</b>

### INVESTISSEMENT DEPENSES :

001 Affectation de résultat	69 349.02
16 Emprunts et dettes	32 746.98
Op. 282 Déco rue	1 000.00
Reste à réaliser	233.00
Op. 292 Travaux bâtiments Locatifs	8 000.00
Op. 305 Voirie	12 543.00
Op. 308 Mairie	49 850.00
OP. 310 Achat de matériel	7 400.00
Op. 314 Défense incendie	2 400.00
Op 325 Travaux Eglise	5 000.00
Op. 326 Aire de la Guinguette	29 400.00
Op.337 Pole Médical	18 300.00
Op 339 Salle polyvalente	4 500.00
Restes à réaliser	412.00
Op.341 Acquisition ensemble immobilier	
2-4-6 Rue des Ecoles	28 400.00
Op.343 Vidéo Protection	52 270.00
Op.346 Bâtiment Chambon	12 000.00
Op.347 Aire de jeux	30 000.00
Op 348 Aménagement RD 709	
Cheminement piéton	83 988.00
Op 349 Mise en sécurité carrefour	
rue du Périgord-pizzeria	2 500.00
Op 350 Muret local container à verres	4 800.00
Op 351 Terrain Anglaret	450.00
Op 352 Terrain maison des jeunes	10 000.00
Op 354 Ponts sur canal route de la Font	
du Gour	5 000.00
<b>Total</b>	<b>470 542.00</b>

### INVESTISSEMENT RECETTES :

021 Virement de la section de fonctionnement	207 439.00
040 Amortissements	1 141.89
10 Dotations, Fonds divers et réserves	181 970.02
16 Dépôts et cautionnement	2 000.09
Op 326 Aire de la Guinguette Subvention	674.00
Op 341 Acquisition ensemble immobilier	
2-4-6 Rue des Ecoles	9 127.00
Op.343 Vidéo Protection- FIPDR	34 845.00
Op 348 Aménagement RD 709	
Cheminement piéton	33 345.00
<b>Total</b>	<b>470 542.00</b>

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, vote le budget proposé par Monsieur le Maire.**

**AMÉNAGEMENT DE SÉCURITÉ / CHEMINEMENT PIÉTON AUX ABORDS  
DES ÉCOLES ET DE LA MAIRIE / RD 709 DEMANDE DE SUBVENTION**

Par délibération du conseil municipal numéro 08032023.019 en date du 8 Mars dernier, il a été approuvé le projet d'aménagement de sécurité et le cheminement piéton sur la route départementale 709, ainsi que le dépôt d'une demande de subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police.

Une modification du projet a été apportée au niveau des ralentisseurs ce qui a impliqué une augmentation du coût estimatif.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a sollicité auprès du Département une subvention au titre du soutien aux aménagements de sécurité routière pour l'exercice 2023, dont détail ci-dessous :

Coût estimatif des travaux HT	62 951.54
<u>Maître d'œuvre HT</u>	<u>3 740.00</u>
<b>Coût total HT</b>	<b>66 691.54</b>

**Plan de financement**

Département : Subvention au titre des amendes de police 50 %	33 345.50
Fonds propres	33 345.50

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le projet d'aménagement de sécurité sur la RD 709, le plan de financement et la demande de subvention tel que mentionnés ci-dessus.**

**DÉDOMMAGEMENT DE MADAME NATHALIE PINAUD  
DANS LE CADRE DE STAGES AU SERVICE ADMINISTRATIF**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame Nathalie PINAUD a effectué deux stages au sein du service administratif de la Mairie, du 27 Février au 03 Mars et du 20 Mars au 31 Mars 2023.

Il expose qu'au cours de ces stages, Madame Nathalie PINAUD s'est beaucoup investie dans le travail qui lui était demandé.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au conseil de lui attribuer une gratification.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,**

Le conseil Municipal conscient du travail que Madame Nathalie PINAUD a réalisé, décide de lui attribuer une aide fixée forfaitairement à 300 euros

**QUESTIONS DIVERSES**

- Pour le 50<sup>ème</sup> anniversaire du Jumelage Franco-Belge, Saint-Séverin accueillera ses amis Belges. A l'occasion, un repas va être organisé, ainsi que des sorties et la commune va se mettre aux couleurs de la Belgique.

- Terrain La guinguette : afin de valoriser le site et suite aux travaux une passerelle piétonne devrait être mise en place avant la fin de l'année.

- L'ancienne poste a été achetée par Monsieur anonyme qui souhaite la transformer pour une partie en restaurant et l'autre partie en logement.

Pour information, le terrain où se trouve la sortie de secours de la maison des jeunes appartient au

nouveau propriétaire de l'ancienne poste. L'achat d'une partie de ce terrain est à envisager.

- Projets d'investissements pour les années à venir :

\* Le terrain des « Patinets » de 8000 m<sup>2</sup> : un promoteur pourrait y faire 16 logements, pour les ouvriers de l'usine Alsthrom, des personnes handicapées et des familles. Projet intergénérationnel.

\* Le club house de la plaine des sports qui a plus de 60 ans aurait besoin d'une remise aux normes.

En 2024 des études pour refaire ce bâtiment pourrait être envisagées. Une concertation avec les associations sera programmée avant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 50.

Le secrétaire de séance  
Patrick BENOIT

Le Maire  
Patrick GALLÈS